

## Centre Communal d'Action Sociale d'Ailly-sur-Noye

Conseil d'Administration du 25 avril 2022

## Extrait du registre des délibérations

n° 2022-04-25-01

DATE de la CONVOCATION

20/04/2022

L'an deux mil vingt deux, le vingt cinq avril, à dix neuf heures, le Conseil d'Administration, légalement convoqué, s'est réuni, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Pierre DURAND.

Convoqués : 13  
Présents : 11  
Excusées : 02  
Absents : 00

**Etaient présents Mesdames et Messieurs :** Pierre DURAND, Christine BOURDELLE PATRICE, Maryse Corrinne ROSE, Gérard LEROY, Annie COCHET, Edith DELBEY, Virginie LEGLISE, Martine CATHELAIN, Alain GONTHIEZ, Marie-Pierre DUROYON, Patricia DURAND

**Etaient excusées :** Madame Marylène FRANZ, Madame Gilberte GUILBERT

Madame Marie-Pierre DUROYON est désignée pour remplir les fonctions de secrétaire

OBJET :

Finance

2021

Compte de Gestion

Monsieur le Président rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Il doit être voté préalablement au compte administratif. Il reprend le budget primitif de l'exercice 2021 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer.

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés, considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées et après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration approuve à l'unanimité le compte de gestion du Receveur Municipal.

Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

**Après en avoir délibéré, le conseil d'administration, à l'unanimité, adopte le CG 2021 .**

Fait et délibéré ce jour, mois et an que dessus et ont signé au registre tous les membres présents

Pour copie conforme

Le président,  
Pierre DURAND